

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

TYPE DE CONTRAT :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier
SEPA

FR34ZZZ661326

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	Désignation du créancier
Nom, prénom :	Nom : Saint-Flour Communauté
Adresse :	Adresse : Village d'entreprises – ZA du Rozier-Coren
Code postal :	Code postal : 15100
Ville :	Ville : SAINT-FLOUR
Pays :	Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	Identification internationale de la banque (BIC)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	()

Signé à : Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y**
Paiement ponctuel **X**

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le créancier. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Conservatoire de Saint-Flour Communauté
11, Rue de Belloy
15100 SAINT-FLOUR
04.71.60.32.02
conservatoire@saintflourco.fr



FICHE D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

A Saint-Flour, le

Elève :	Nom et adresse (Elève ou responsable) :
Né (e) le :	

Tél. fixe : E-mail :
Mobile du père : Mobile de la mère :
Mobile élève :
Etablissement scolaire fréquenté à la rentrée :
Classe :

Activités souhaitées :

Rappel :

Chaque cycle du cursus musical est positionné sur 3 à 5 ans d'étude. Il est soumis obligatoirement à :
- une dominante instrumentale,
- une pratique collective instrumentale ou chorale,
- une pratique collective ou formation musicale (solfège),
- une présence aux projets artistiques du Conservatoire.

La validation de la fin de cycle s'effectuera par un contrôle continu et l'évaluation finale sous forme de prestations artistiques : concert ou projet personnel (voir règlement pédagogique).

Chaque cycle du cursus chorégraphique est positionné sur 3 à 5 ans d'études. Il est soumis obligatoirement à :

- un cours technique,
- un atelier collectif de création,
- une présence aux projets artistiques du Conservatoire.

La validation de la fin de cycle s'effectuera par un contrôle continu et l'évaluation finale sous forme de prestations artistiques. (Voir règlement pédagogique).

Ne pas compléter, partie réservée à l'administration

QF :	2 ^{ème} activité :
CLASSE :	3 ^{ème} activité :
Adhésion :	Réduction PASSCANTAL :
Location costume danse :	Réduction PASS'ACTIV JEUNES :
1 ^{er} activité :	TOTAL :

Total famille :

Observations particulières

Concernant votre enfant (scolarité, santé, précautions particulières à prendre, etc.) :

.....
.....

Accord pour la publication des photos prises pendant les auditions/concerts

Je soussigné(e) autorise*/n'autorise pas* la publication des photos de mon enfant*/moi-même* prises au cours des auditions, dans les supports publicitaires (plaquettes, communication communautaire, presse locale, site Internet, etc.).

*rayer la mention inutile

Date : Signature :

Conditions particulières

1/ Des **frais d'adhésion de 10 € s'appliquent en plus du tarif annuel.**

2/ Une réduction de **15% s'applique à partir de 2 activités ou plus pratiquées**, le pourcentage de réduction s'applique sur l'activité la plus chère.

3/ Le Conservatoire de Saint-Flour de Communauté accepte les contremarques suivantes :
* PASS'ACTIV'JEUNES (pour les 6-18 ans résidants, chéquier à demander auprès de Saint-Flour Communauté).

* PASSCANTAL (pour les 3-17 ans, chéquier à demander auprès du Conseil Départemental),

4/ Tout élève inscrit à l'école l'est pour une année scolaire et est tenu de payer l'ensemble des frais annuels d'enseignement.

En cas de maladie prolongée validée par un certificat médical, ou de déménagement hors territoire de la communauté de communes des représentants légaux pour raisons professionnelles ou familiales, une remise totale ou partielle des frais annuels d'enseignement peut être consentie à la demande des intéressés par courrier avec accusé de réception et sur présentation des justificatifs. Aucune autre cause de remboursement ne sera retenue.

Toute année commencée est due.

5/ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des études, du règlement intérieur et de la présente fiche d'inscription.

Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé »

Madame/Monsieur Fait à

Date : Signature :

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

1/ La copie d'un **justificatif d'imposition sur le revenu 2018 (revenus 2017)**.
En cas de concubinage, PACS, vie maritale, la copie des justificatifs d'imposition des deux conjoints (Demande à effectuer au Centre des Finances Publiques de Saint-Flour).

2/ Un justificatif de domicile, si avis d'imposition non fourni.

3/ La photocopie du livret de famille (toutes les pages).

4/ Un certificat médical pour les élèves inscrits en danse.

Contrat d'adhésion

Je soussigné(e), (Nom-Prénom du responsable légal)..... décide pour le règlement de la cotisation due au Conservatoire de Saint-Flour Communauté au titre de l'enseignement du (Discipline) pour (Nom-Prénom de l'élève) de régler soit :

En espèces, chèque bancaire ou postal en une fois à l'échéance suivante :

- 25 octobre 2019

Payable au Centre des Finances Publiques – 2, Rue des Agials – 15100 SAINT-FLOUR

En espèces, chèque bancaire ou postal en 2 fois aux échéances suivantes :

- 25 octobre 2019

- 25 février 2020

Payable au Centre des Finances Publiques – 2, Rue des Agials – 15100 SAINT-FLOUR

En 4 prélèvements aux échéances suivantes :

- 25 octobre 2019

- 20 décembre 2019

- 25 février 2020

- 24 avril 2020

Retourner l'autorisation de prélèvement ci-jointe, accompagnée d'un RIB

Date : Signature :